



**ASSURANCES PROFESSIONNELLES  
FFCV - FEDERATION FRANCAISE COACHING DE VIE**

**BULLETIN D'ADHESION AU CONTRAT DE PROTECTION JURIDIQUE  
N° 69GEP CAPJBF**

Cette garantie est assurée par **CFDP Assurances, Entreprise régie par le Code des Assurances, S.A. au capital de 1 600 000 €, RCS LYON 958 506 156 B, ayant son siège social 1, Place Francisque Regaud - 69002 LYON.**

**CERTIFICAT D'ADHESION AU CONTRAT DE RESPONSABILITE CIVILE  
PROFESSIONNELLE N° AN866433**

Cette garantie est assurée par **GENERALI IARD SA au capital de 59 493 775€ régie par le code des assurances RCS Paris 552 062 663 Siège social:7Bd Haussmann 75009 PARIS**

-----

**Nom ou Raison sociale:**

N° de SIRET :

Adresse :

Téléphone :

E-mail :

***(E mail ESSENTIEL car attestation sont adressées uniquement par courriel)***

**Déclare être adhérent de la Fédération Française de Coaching de vie à jour de cotisation**

**Condition de garantie : La garantie est accordée sous réserve que l'adhérent :**

- dispose des qualifications et/ou formations nécessaires à la pratique de son activité
- justifie avoir suivi une formation minimale de 100 heures pour la pratique de l'activité
- n'effectue pas de diagnostic médical
- ne réalise pas de prescription à visée thérapeutique
- n'incite pas ses clients à l'abandon ou la suspension d'un traitement médicalement prescrit
- n'effectue pas de prescription alimentaire même liée à la recherche de la perte de poids

<p><b>Les garanties Responsabilité Civile :</b></p> <p><b>Responsabilité civile exploitation</b></p> <p><b>Responsabilité civile professionnelle</b></p>	<p><b>Selon disposition du tableau annexé :</b></p> <p>Toutefois, l'ensemble des engagements de l'assureur, au titre de cette police, ne seraient excéder la somme de 20.000.000 EUR par sinistre e par année d'assurance, quelque soit le nombre de sinistres déclarés</p>
--	---

<p><b>Les garanties Protection Juridique :</b></p> <p><input type="checkbox"/> <b>La protection pénale</b></p> <p><input type="checkbox"/> <b>La protection Commerciale</b></p>	<p>Franchise : 0 €      Seuil d'intervention : 0 €</p> <p>Plafond par litige (UE, Principauté d'Andorre et de Monaco) : 27892 € HT ,</p> <p>Dont plafond pour - démarches amiables : 558 € HT - expertise judiciaire : 5419 € Ht</p>
---	--



**MONTANT ANNUEL DE LA COTISATION : 106 € TTC** (dont taxes 11.6% Cfdp et ...% GENERALI)

**DATE DE L'ADHESION/DATE D'EFFET : J /M /année**

*Le contrat est souscrit pour un an ferme à compter de la date d'effet, sans tacite reconduction.*

*Les garanties cesseront au jour anniversaire de l'adhésion de l'année suivante. Elles ne seront reconduites que sur demande de l'adhérent si ce dernier répond toujours aux critères de souscription définis ci dessous :*

**L'adhérent déclare :**

- que les déclarations sur la base desquelles le présent contrat est établi, sont conformes à la vérité.
- ≡ S'engage à informer l'assureur de tout changement.
- ≡ Déclare être informé que toute fausse déclaration pourrait entraîner la nullité du contrat et s'engage à déclarer toute circonstance nouvelle de nature à modifier les déclarations ci dessus postérieurement à la date d'effet du contrat.
- ≡ .

Fait à \_\_\_\_\_ le : **l'Adhérent**

**Le contrat est parfait et les garanties acquises dès réception chez GEPCA du bulletin d'adhésion complété et signé et du chèque de 106€ à ordre GEPCA. Une attestation de garantie est adressée en confirmation**

**GEPCA Assurances**

24 place Tabareau  
69004 LYON

Tél. : 04 72 10 62 20

Fax : 04 78 28 98 34

gepca@gepca.fr  
www.gepca.fr

SAS de courtage d'assurance au capital de 67 200 euros - RCS Lyon B 328 835 780 - APE 6622 Z  
N°ORIAS 07 002 589 - Site web ORIAS : www.orias.fr

Rattaché à l'autorité de contrôle des assurances, ACAM 61 rue Taitbout 75009 PARIS

Assurance de responsabilité professionnelle et garantie financière conforme au code des assurances

Pour toute réclamation vous pouvez nous contacter par courrier à l'adresse ci contre ou par mail sur [reclamation@gepca.fr](mailto:reclamation@gepca.fr)